



40/4 GARANTIE

HOWE a/s, une filiale entièrement détenue par le CF Group, USA, fabrique des produits de grande qualité et très fonctionnels, et garantit ses produits contre tout vice de matériau et de fabrication comme suit.

Depuis le 1er janvier 1992, HOWE a/s garantit toutes les chaises de la collection 40/4 signée David Rowland pour une période de 10 (dix) ans contre les bris de soudure, défauts de matériaux, vices de fabrication et résistance dans des conditions d'utilisation normales. La seule exception est la chaise 40/4 tout bois avec une garantie de 5 (cinq) ans. La garantie court à partir de la date d'expédition.

Cette garantie ne s'applique pas aux défaillances du produit dues à :

Une usure normale.

- Une mauvaise utilisation, une utilisation incorrecte, des accidents ou des chocs répétés.
- Une manipulation/utilisation incorrecte ou un nettoyage inadapté.
- Une altération ou une modification du produit.

En outre, HOWE ne garantit pas :

- Les modifications des finis de surface dues au vieillissement, aux rayures, aux marques, aux tâches et aux dommages résultant de l'usure normale du produit ou de son contact avec des objets durs ou coupants.
- Les modifications des finis de surface dues à l'exposition à la lumière.
- Les variations naturelles du grain de bois ou la présence de marques de caractère. Cela inclut l'assortiment des grains, couleurs ou textures des matériaux naturels.
- Les tissus et les cuirs appartenant aux clients (COL & COM).
- Toutes les pièces détachées (c'est-à-dire toutes les pièces mécaniques et mobiles).
- Les solutions personnalisées.

Nous soumettons régulièrement nos produits à des tests en laboratoire et en régie propre pour vérifier la conformité à nos propres impératifs stricts. Nous garantissons nos assises, dossiers, revêtements et cadres. Nous sommes convaincus que les produits de qualité que nous expédions répondent à tous vos besoins.